

LE COMPTE A TERME

Introduction

Le compte à terme est un compte épargne, c'est un prêt d'argent à une banque. La banque rémunère le capital investi qui est bloqué pendant une période fixe ou variable (1 mois à 5 ans selon les établissements bancaires). Cette période ne peut être inférieure à un mois. Le taux d'intérêt de ce placement est connu et convenu à l'avance.

Montant du dépôt

Le dépôt sur un compte à terme se fait en une seule fois à sa souscription sans possibilité de versement ultérieur. Chaque établissement bancaire fixe un montant minimal de dépôt ou un montant maximal. Pour LCL par exemple, au mois août 2009, le dépôt minimum pour une durée de 3 à 6 mois est de 4 500 € et de 150 000 € au maximum.

Types de compte à terme

Il existe deux types de compte à terme:

- compte à terme classique, à taux fixe: le taux d'intérêt et la durée du placement sont fixés dans le contrat lors de l'ouverture du compte.
- compte à terme à taux progressif: la durée du contrat n'est pas fixée. Plus le capital est laissé longtemps sur le compte, plus sa rémunération sera élevée.

Avantages du compte à terme progressif

Le compte à terme à taux progressif est plus souple d'utilisation, le titulaire a le choix de définir la durée du placement: mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel. La banque offre la possibilité de retirer les fonds sans pénalité à l'issue de chaque période. Un taux bonifié par rapport au taux précédent est donné au titulaire du compte dans le cas où il s'engage sur une nouvelle période, pour récompenser sa fidélité.

L'épargnant qui connaît la durée précise de disponibilité de ses liquidités choisira par contre un CAT à taux fixe.

Taux d'intérêt

Depuis le 1er janvier 1990, la rémunération du compte à terme est libre. Le taux varie donc d'une banque à une autre. Cependant, les établissements bancaires basent, en général, le taux du CAT sur un indicateur international de taux à court terme comme

Euribor (Euro Interbank Offered Rate: taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro) ; il en résulte une très faible variation dans les taux offerts par les différents établissements. La différence dans les rémunérations provient plutôt des commissions (de 0,2 à 0,5%) prélevées.

Le taux dépend en général du montant et de la durée du placement. Pour obtenir le meilleur taux, il est possible de négocier les taux en ayant connaissance des offres du marché. Il est conseillé alors de se renseigner directement auprès des différentes banques (car ces informations ne sont pas disponibles sur internet) et de comparer leurs offres.

Versement des intérêts

En général, les intérêts sont versés annuellement à la date d'anniversaire du versement initial ou à la fin de chaque année. Dans la pratique, le versement des intérêts dépend de la durée du CAT:

- pour le compte à terme dont la durée est inférieure ou égale à 1 an, les intérêts sont versés lors du remboursement des fonds,
- pour le compte à terme dont la durée est supérieure à 1 an, les intérêts sont versés périodiquement: mensuellement, trimestriellement ou semestriellement.

Le contrat peut prévoir la capitalisation des intérêts: à l'échéance d'un CAT, si l'épargnant ne se manifeste pas et que le placement est par exemple reconduit par accord tacite, le capital investi pour la nouvelle période correspond au capital de départ, augmenté des intérêts nets acquis au cours de la durée du premier placement. Les intérêts produisant à nouveau des intérêts, les possibilités de rendement sont accrues.

Pénalités

L'établissement ne facture pas, au titulaire d'un compte à terme, de frais relatifs au fonctionnement du compte: frais de gestion, d'ouverture, de versement ou de fermeture au terme du contrat.

Mais, si l'épargnant retire ses fonds avant l'échéance du contrat, des pénalités sur la rémunération due sont appliquées. Ces pénalités se traduisent, dans la plupart des cas, par la réduction du taux de rémunération ; cette réduction est, en général, d'un demi-point.

Le contrat peut aussi définir des taux appliqués au cas où les fonds sont retirés avant le terme.

Exemple:

Pour une CAT d'un an avec un taux de 3%, le contrat prévoit qu'un taux de 1,5% sera appliqué en cas de retrait des fonds dans les 6 premiers mois et, qu'entre le 6ème et le 12ème mois, le taux sera de 2%.

Fiscalité

Les intérêts du compte à terme sont soumis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu.

En général, les établissements financiers offrent l'option de prélèvement forfaitaire libératoire dont le taux est de 30,1% (taux d'imposition des intérêts à 18% + taux des taxes sociales à 12,1%) ; si cette option est choisie, l'établissement bancaire versera les intérêts déduits des retenues. Cette option est recommandée dans le cas où le taux marginal d'imposition est supérieur au taux du prélèvement forfaitaire.

Comptabilisation

Il faut créer un compte 512xxx correspondant à chaque compte à terme (s'il y en a plusieurs). Les mouvements de fonds entre le compte courant et le compte à terme sont comptabilisés dans le compte 580000: «virement interne», les intérêts sont crédités en produits financiers, dans le compte 768000: «autres produits financiers».

www.e-compta.pro - Solutions de tenue comptable externalisée - Le back-office des comptables
2009v0901 - Avertissement:

Cet article est fourni à titre gratuit et strictement informatif. Il ne constitue en aucun cas une recommandation de la part de e-compta.pro. Vous devez prendre conseil auprès de votre expert-comptable ou fiscal avant de procéder à toute tenue de compte, démarche administrative ou fiscale ou avant de prendre tout engagement.